

SE.3

DATE



01 au 04 Mars 2022
9 au 13 Mai 2022
15 au 17 Juin 2022 (Paris)
20 au 29 Juillet 2022
5 au 7 Octobre 2022 (Lyon)
8 au 18 Novembre 2022
13 au 16 Décembre 2022

DURÉE

3 jours / 21 h

PRIX / PERSONNE

1540,00 € HT
dont frais CNSO : 50,00 € HT

STAGE

Au choix : présentiel ou visio



PUBLIC CONCERNÉ

- **Personne référente** en matière de sécurité laser et ayant également accès à des niveaux d'exposition supérieures aux valeurs limites d'exposition.
- **Classes autorisées** : Toutes les classes.
- Responsables sécurité, animateurs sécurité, agents HSE, ingénieurs maintenance, chefs d'atelier, membres CHSCT, médecins, ...



PRÉREQUIS

- **Maîtrise des calculs mathématiques** basiques.



OBJECTIFS

- Identifier les risques laser généraux inhérents à l'utilisation des lasers.
- Identifier les risques spécifiques propres à chacune des applications.
- Évaluer les risques d'une installation.
- Se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation du travail.
- Utiliser les moyens de prévention et de protection adaptés.
- Animer une séance de formation sécurité.



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Théorie des normes et de la réglementation. Travaux dirigés.
- Visualisation des effets des interactions laser / corps humain.
- Option : Animateur sécurité (Voir fiche KS.1)



VALIDATION

Attestation de formation de Personne compétente en Sécurité Laser (Homologué par la CNSO).
Le titulaire sera référencé dans le fichier national des PCSL.

EXISTE AUSSI À PARIS - 15 au 17 Juin 2022

EXISTE AUSSI À LYON - 5 au 7 Octobre 2022

PERSONNE COMPÉTENTE EN SÉCURITÉ LASER

(RESPONSABLE SÉCURITÉ LASER - NIV 3)



IREPA LASER est membre de la Commission Nationale de Sécurité Optique qui garantit la compétence des formateurs, le contenu des formations et le respect d'une charte de qualité. D'autre part des frais sont perçus par la CNSO au titre de l'inscription des participants dans le fichier national des Personnes Exposées aux Risques Laser. (Pour plus d'information, nous contacter).

Ce module de formation répond aux exigences du décret 2010-750 et de la charte fixée par la CNSO. Il est destiné aux responsables sécurité laser, aux responsables d'installations laser, ou aux agents HSE ayant pour mission l'analyse des risques dans tous les domaines des applications du laser.

PROGRAMME

LES LASERS INDUSTRIELS

Propriétés du faisceau laser
Applications industrielles / Radiométrie

RECENSEMENT DES RISQUES LASERS

Les risques annexes au faisceau laser
Les effets physiologiques

LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION

Les principes généraux de protection
Les dispositions particulières applicables
Les protecteurs individuels et collectifs
La maintenance : facteur aggravant
L'implantation sur un site et la signalétique
Analyse de risques

LA RÉGLEMENTATION ET LA NORMALISATION

Conformité des systèmes
La classification des lasers (+ TD)
Les valeurs limites d'exposition (+TD)

ÉTUDE DE CAS SUR MACHINE LASER

Effets biologiques
Mesure d'exposition

PRÉSENTATION DES OUTILS D'ANIMATION

CONTRÔLE DES ACQUIS ET VALIDATION DU NIVEAU 3

RÉFÉRENCES

Directive Européenne 2006/25/CE du 5 avril 2006

Décret 2010-750 du 2 juillet 2010

Art R.4452-1 à 4452-31 du Code du Travail

Normes NF EN 60825-1